

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/06/2026 - 4938 - 2009 B 00560 - 507 430 635 - A-G TRANSPORTS EXPRESS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

11 JUIN 2026



Déclarations et liasse fiscale

Certifié conforme à l'originale

M. AKKI

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

pages du 16 à 27



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012025

31122025

N° de déclaration

N° de déclaration de l'entreprise de transport maritime, cocher la case

Désignation de la société:

SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

Adresse du siège social:

SIRET

5 0 7 4 3 0 6 3 5 0 0 0 2 3

Adresse du principal établissement:

92 B Rue Pierre Corneille

Ancienne adresse en cas de changement:

76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

Activités exercées

Transports routiers de fret de proximité

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 2710 Déficit

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :

Base d'imposition

Chiffre d'affaires

Taux d'imposition

6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :

Base d'imposition

Taux d'imposition

D DÉDUCTION DES REVENUS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.47.0

Prestataire de confiance :

Nom et adresse du représentant de l'entreprise déclarante

SFPN LOUVIERS 29 BD DU MARECHAL JOFFRE 27400 LOUVIERS

Nom et adresse du conseil

M AKKI ABDELKADER

Tél: 0232094747

Tél:

Date:

Lieu: SOTTEVILLE LES ROUEN

Qualité et nom du signataire: M AKKI ABDELKADER - GERANT

Signature :

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

31122025

I - MONTANT DES REVENUS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

J - REMPLISSAGE DES SOMMES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L - CADRE NE CONCERNANT QUE DES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

NOMINATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 92 B Rue Pierre Corneille 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN															
SIREN		5 0 7 4 3 0 6 3 5				Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2							
										Exercice N clos le 31/12/2025					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	34332	030	25084			9247						
	Immobilisations financières * (1)		040	25	042				25						
	Total I (5)		044	34357	048	25084			9272						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7380	070				7380						
		Autres * (3)	072	350	074				350						
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	122277	086				122277						
Total II		096	130007	098				130007							
Total général (I+II)										110	164364	112	25084	139280	
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		4598				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126		459				
	Réserves réglementées *								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131		132	77195			
	Report à nouveau								134		137				
	Résultat de l'exercice								136		2303				
	Subventions d'investissement								137						
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142		84693				
Provisions pour risques et charges								Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166		2473				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)								169	3600	172	47507			
	Comptes courants d'associés								173		4605				
	Autres dettes								175						
	Produits constatés d'avance								174						
Total III								176		54586					
Total général (I + II + III)										180		139280			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	25	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

Désignation de l'entreprise SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

31.12.2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	{ Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	{ 215 217	214 218	71 623
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	71 623
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	14 524
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243			244	1 046
	Rémunérations du personnel *				250	47 062
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380			252	
	Dotations aux amortissements *				254	5 520
					255	
	Dotations aux dépréciations				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260			262	759
	Total des charges d'exploitation (II)				264	68 913
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	2 710
Produits financiers (III) 280						
Charges financières (V)					294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices (VII)					306	407
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	2 303
B – RÉSULTAT FISCAL						
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	2 303
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	407
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpl-cs d'associés	247			330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			251	
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987	342
	ZRD (44 terdecies)	127		JEI (44 sexies A)	989	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		ZRR (44 quinquedecies)	138	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquedecies A)	181	
	BUD (44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
				ZDP (44 septdecies)	993	
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	2 710
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *				356	
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	2 710

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	33750	462		464		466	33750				
	Autres immobilisations corporelles	470	582	472		474		476	582				
Immobilisations financières		480	25	482		484		486	25				
TOTAL		490	34357	492		494		496	34357				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	18981	552	5520	554		556	24502		
	Autres immobilisations corporelles	560	582	562		564		566	582		
TOTAL		570	19563	572	5520	574		576	25084		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
Voir détail en annexe											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

27/05/2026 16:56:57

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Immobili- sations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
TOTAL									
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

31122025

Néant ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres im. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée				374 14324
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 2175
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692
Revenu brut social (si le montant est positif)	693

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D

cadre C

Désignation de l'entreprise : SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS		Néant ☒
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 5 et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 5		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)		
Effectif moyen du personnel :		376
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
TOTAL 1		106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113
Variation positive des stocks		111
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117 0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN

5 0 7 4 3 0 6 3 5

Dénomination de l'entreprise SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

Adresse (voie) 92 B Rue Pierre Corneille

Code postal 76300

Ville SOTTEVILLE LES ROUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille AKKI Prénom(s) ABDELKADER
 Nom d'usage AKKI ABDELKADER % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 30031975 N° Département ALGERIE Commune ALGERIE Pays
 Adresse : N° 6 B Voie Rue Pierre Corneille
 Code Postal 76300 Commune SOTTEVILLE LES ROUEN Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN

5 0 7 4 3 0 6 3 5

Dénomination de l'entreprise SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

Adresse (voie) 92 B Rue Pierre Corneille

Code postal 76300

Ville SOTTEVILLE LES ROUEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A-G TRANSPORTS EXPRESS
SARL Au capital de 4598.00 Euros
Siège : 92 Bis Rue Pierre Corneille 76300 Sotteville-Lès-Rouen
RCS n° Rouen 507 430 635

11 JUIN 2026



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
07 mai 2026

L'an Deux mille vingt-six, le sept mai à dix heures

Les associés de la société à responsabilité limitée **AG TRANSPORTS EXPRESS** se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant le **19 avril 2026**).

M. AKKI Abdelkader, préside la séance en sa qualité de **gérant et associé unique de la société**.

Est présent l'associé unique :

- **Monsieur AKKI Abdelkader**,
- La société **AG TRANSPORTS EXPRESS** représentée par **M. AKKI Abdelkader** en sa qualité de **gérant et associé unique de la société**

L'associé unique présent est propriétaires de la totalité des parts sociales

Soit un total de **CENT (100)** parts sociales.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'assemblée générale que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
07 mai 2026

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société a responsabilité limitée **AG TRANSPORTS EXPRESS SARL**, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31/12/2025** ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- 2) Examen par l'associé et approbation des comptes et du bilan de la société **AG TRANSPORTS EXPRESS**, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,

-A. A

3) Affectation du résultat de l'exercice clos au **31 Décembre 2025**.

Le Président présente alors les comptes qu'il a établis, à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le **31 Décembre 2025**,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 Décembre 2025** ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- Un double de chacune des convocations adressées à l'associé le **19 avril 2026**

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société AG TRANSPORTS EXPRESS SARL.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 Décembre 2025**, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à **L'unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 2 303 euros
Au compte « autres réserves »

TOTAL	2 303 €
-------------	---------

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les deux exercices précédents, ont été, par part les suivantes :

A.A

Années de Paiement	Distribution par part	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
Exercice clos le 31/12/2013	0.00 €	0.00 €	sur la totalité du montant distribué, soit 0 € par part	0
Exercice clos le 31/12/2024	0.00 €	0. 00€	sur la totalité du montant distribué, soit 0 € par part	0
Exercice clos le 31/12/2025	0.00 €	0. 00 €	sur la totalité du montant distribué, soit 0 € par part	0

TROISIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'approuver la rémunération annuelle brute

- Monsieur Abdelkader AKKI, gérant, laquelle s'est élevée, au titre de l'exercice écoulé, à 30 000 euros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société, le gérant et l'associé unique

M. Abdelkader AKKI

Abdelkader AKKI

09/05/20

